https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-28-mai-2009-portant-revalorisation-pour-2009-des-indemnites-journalieres-de-plus-de-trois-mois-percues-au-titre-de-lassurance-maladie-et-de-la-reparation-des-accidents-du-travail-et-des-ma/
Arrêté du 28 mai 2009 portant revalorisation pour 2009 des indemnités journalières de plus de trois mois perçues au titre de l'assurance maladie et de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles
28/05/2009
Ce texte prévoit que la révision des indemnités journalières servies aux bénéficiaires de l’assurance maladie au-delà du troisième mois consécutif d’interruption de travail est effectuée par application d’un coefficient de majoration fixé à 1,01 avec effet au 1er avril 2009.